

*Les crédits*

En tant que député de la Chambre des communes, j'ai observé dans la conduite du gouvernement actuel, particulièrement au début de son mandat, des choses qui m'ont profondément ébranlé. Il semblait y avoir un nombre considérable de gens, plus que jamais auparavant, qui se retrouvaient devant les tribunaux. J'imagine que c'est là le genre de chose qui risque d'arriver dans un parti qui compte subitement un grand nombre de députés sans expérience de la politique et de la vie publique. Ceux-ci ne savent pas alors différencier les normes qui sont acceptables dans la conduite des affaires publiques et celles qui prévalent dans le secteur privé.

Ce sont là des observations plutôt que des questions. Nous allons sans doute finir par nous entendre. J'espère que ce n'est pas simplement parce que le leader du gouvernement à la Chambre siège de ce côté-là. Je pense que c'est une question qu'il est important de soulever et j'aimerais que le leader parlementaire donne son avis là-dessus.

**M. Andre:** Je remercie le député pour ses observations, que j'approuve absolument. Il a parfaitement raison, je crois. Dès qu'une règle semble avoir été violée, on a effectivement tendance à exiger des règles plus sévères.

Si l'on appliquait cela au règlement de la circulation et, si chaque fois que quelqu'un excédait la vitesse permise, on réduisait celle-ci, nous ne pourrions bientôt plus conduire. Les règles deviendraient tellement strictes que nous ne pourrions plus bouger. Le député a raison de dire que l'on a tendance à réagir de cette façon plutôt inquiétante.

L'une des choses qui ressortent de tout cela, c'est évidemment que le message est très clair. La meilleure manière de ne pas avoir de problèmes, c'est de suivre à la lettre la moindre règle. Peu importe que cela ne soit pas efficace pour le gouvernement, peu importe que cela donne de mauvais résultats ou ne soit pas opportun dans les circonstances. On ne peut pas avoir de problèmes si l'on s'en tient strictement au règlement, mais on peut certes gaspiller beaucoup d'argent.

J'ai cité la critique de l'ouvrage de M. MacLean, *Reinventing Government*. À son avis, on devrait se concentrer sur les résultats et non sur la façon de faire; au lieu d'insister pour que toutes les façons de procéder soient suivies à la lettre, on devrait s'enquérir de ce qui s'est passé. Je puis me montrer un tantinet partisan. On nous a accusés de toutes sortes de péchés, de ce côté-ci, et notamment de n'avoir pas respecté les règles.

Il me semble plus important de considérer les faits pour déterminer s'il y a eu fraude, plus important de se demander si une personne ou de ses amis se sont enrichis aux dépens des contribuables. Si l'on enfreint le règlement afin d'offrir aux contribuables, aux immigrants, par exemple, un programme ou un service qui soit moins coûteux pour le contribuable, on devrait certes en être félicité ou presque.

• (1620)

C'est de ce genre de dérogation dont parlaient Kennedy et Cobb. Selon eux, on avait techniquement violé les règles et c'était synonyme de corruption. Voilà à mon avis ce qui est ignoble dans toute cette série d'articles. Ils avaient tous les témoignages des fonctionnaires selon lesquels le système est plus honnête maintenant qu'il y a 10 ans. Je sais que lorsque je siégeais en face, je me battais contre le système.

Comment attribuer les contrats pour les services? Comment établir une procédure équitable pour choisir un ingénieur, des comptables ou des avocats? Ce n'est pas facile.

Dans le cas de la publicité, nous avons mis au point une démarche semblable à celle du secteur privé. Lorsque ces gens déclarent que nous sommes tous corrompus parce que, selon eux, nous aurions dû fournir un rapport écrit—c'est leur façon de comprendre les règles—et que, par conséquent, c'est là une preuve de corruption, ils font fausse route.

Si une telle chose devait se réaliser, nous aurions à rédiger tout un nouvel ensemble de lois qui ressembleraient au carcan bureaucratique dont vous parlez. Ça ne servirait à rien.

Je serais d'accord avec vous sur un point. Nous pourrions peut-être un jour parler vous et moi des moyens à prendre pour obtenir cette attitude et ce genre de résultats.

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame la Présidente, hier, pendant la période des questions, le ministre a déclaré que le gouvernement présenterait un projet de loi faisant suite au rapport du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes relatif aux conflits d'intérêts.

Je me demandais si ce projet de loi contiendrait les modifications à la Loi sur le Parlement du Canada recommandées dans le rapport. Je me demandais également si le gouvernement accepterait les amendements au Code criminel suggérés dans ce même rapport.